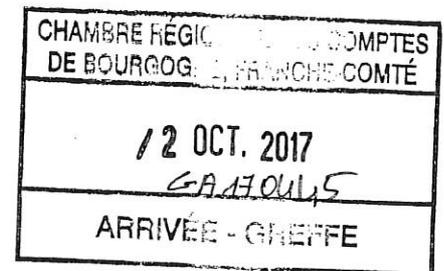


Monsieur Pierre VAN HERZELE
Président de la Chambre Régionale
des Comptes de Bourgogne et
Franche-Comté
28-30 rue Pasteur
BP 71199
21011 DIJON CEDEX

Lettre recommandée avec AR N° 1A 119 881 2660 6



Monsieur le Président,

J'ai pris bonne note des observations de la Chambre Régionale des Comptes concernant les exercices 2012 à 2014.

J'ai déjà eu l'occasion de vous faire part de mes nombreuses observations dans ma lettre du 8 février et j'observe que la Chambre a rectifié d'elle-même un certain nombre d'inexactitudes dans la version définitive du rapport.

Concernant la création d'un poste de cabinet, je tiens à préciser, après avoir recherché la chronologie exacte de cette procédure, que le projet de délibération avait bien été envoyé au Conseil Municipal avant que l'arrêté intégrant le nouveau décompte de l'INSEE ne soit notifié à la ville et que les services n'en aient décliné toutes les conséquences. Il y a donc eu une sorte de télescopage entre l'envoi de la délibération et la notification de l'arrêté...

Je pourrais contester bien d'autres aspects du rapport mais au fond là n'est pas l'essentiel. Mon regret concerne l'aspect exclusivement comptable et technique des extraits du rapport qui m'ont été communiqués.

Certes, ce travail de la Chambre est nécessaire mais il donne une vision trop parcellaire du travail d'un exécutif municipal.

Gérer les affaires d'une commune ce n'est pas qu'appliquer les lois et règlements en vigueur. C'est définir des priorités, faire des choix, mobiliser des hommes et des femmes au service des usagers. C'est ce qui fait l'essence du service public local et qui ne peut être retraduit dans ces rapports quelle qu'en soit la qualité.

Par ailleurs, la gestion de la fonction publique territoriale ne peut pas être traitée sous un angle purement quantitatif : le service rendu à la population est déterminant pour pouvoir porter un jugement. Les attentes ne sont pas les mêmes d'une ville à l'autre en fonction de l'histoire locale et de la situation sociale. Par ailleurs, il ne faut pas oublier le niveau très modeste des rémunérations des agents municipaux.

Enfin, le découpage chronologique trop étroit du contrôle de la Chambre ne permet pas de restituer les orientations qu'une équipe municipale met en œuvre sur un ou plusieurs mandats et la trajectoire qui en résulte pour la collectivité concernée.

Ainsi le précédent rapport de la Chambre avait mis en exergue les importantes améliorations de la gestion de la ville. Il eut été opportun que ce dernier rapport y fasse référence pour replacer son analyse dans une perspective plus significative.

Pour ce qui me concerne, c'est pendant 19 ans que j'ai tenté de redonner à ma ville les moyens et l'ambition d'une nouvelle ère après 150 ans dédiés à l'exploitation des mines. J'ai été élu en 1995 alors que la ville était placée dans le Réseau d'alerte financière de l'Etat, je l'ai quittée en 2014 avec un autofinancement et un excédent tout à fait confortables.

En vous remerciant de prendre en compte ces différentes observations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Didier MATHUS